

RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01260  
Numéro SIREN : 901 156 141  
Nom ou dénomination : 2GFQ

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2023 sous le numéro de dépôt 3222

**2GFQ**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 239 rue Gérard de Fontenay,**  
**45240 LIGNY LE RIBAUTL**  
**901 156 141 RCS ORLEANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 20 mars,  
A 17 heures,

La société LNH45, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 239 Rue Gérard de Fontenay, 45240 LIGNY LE RIBAUTL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro ,  
Représentée par son , ,

Associée unique de la société 2GFQ,

En présence de Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société LNH45, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 239 rue Gérard de Fontenay, 45240 LIGNY LE RIBAUTL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 948 081 484,  
représentée par Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN, gérant.

Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN, au nom de la société LNH45 qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

TF9

Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN



Pour la société LNH45  
Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN  
*Mention « bon pour acceptation des fonctions de président »*



*Bon pour Acceptation des fonctions de président*

**2GFQ**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 239 rue Gérard de Fontenay,**  
**45240 LIGNY LE RIBAUT**  
**901 156 141 RCS ORLEANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DU PRÉSIDENT**  
**DU 20 MARS 2023**

Le 20 mars 2023,  
A 17 heures 30,

La société LNH45, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 239 rue Gérard de Fontenay, 45240 LIGNY LE RIBAUT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 948 081 484, représentée par Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN,

agissant en qualité de Président de la société 2GFQ sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN  
Né à ORLEANS (45) le 20/12/1982  
De nationalité française  
Demeurant 239 rue Gérard de Fontenay, 45240 LIGNY LE RIBAUT.

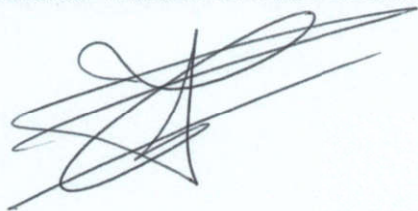
Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

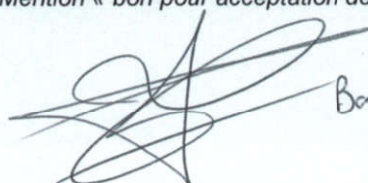
Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président  
Pour la société LNH45  
Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN



Le Directeur Général  
Monsieur Thibaut FORTIER-QUANTIN  
Mention « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »



Bon Bon acceptation des fonctions de directeur général